

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

---

CINQUIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 1982

P R O J E T D E P L A N Q U I N Q U E N N A L

DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

1981 - 1985

/- ) V I S

ADOPTE PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL AU COURS  
DE SA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 10 JUIN 1982

-----

JUIN 1982

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

- VU La lettre n°709/PR-SG-cf de Monsieur le Président de la République, le saisissant, pour avis, du projet de Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1981-1985 ;
- VU le rapport présenté par Monsieur Auguste DAUBREY, au nom de la Commission des Affaires Economiques et Financières élargie, et l'analyse qui en a été faite ;
- TIENT à rendre hommage à l'oeuvre accomplie par le planificateur qui, en dépit d'un environnement économique peu propice à l'exercice de prévision, en raison de nombreux aléas, a élaboré un document fouillé, recensant l'essentiel des problèmes ;
- SOULIGNE avec force l'importance du Plan 1981-1985 en tant qu'instrument privilégié devant guider dans les faits les actions de l'Etat surtout dans une situation économique particulièrement difficile ;
- RELEVE toutefois qu'en raison du retard accusé pour l'examen de ce document, certaines hypothèses et données se trouvent dépassées ;
- SUGGERE pour cela l'élaboration d'un Plan intérimaire couvrant la période 1983-1985 et prenant en compte les perspectives récentes sur l'évolution des cours de nos grands produits d'exportation et de la production pétrolière nationale, d'une part, les suggestions et réflexions ci-après d'autre part ;
- PORTE à la connaissance du Gouvernement nonobstant cette réserve, les observations de forme et de fond que ce projet de loi appelle de sa part.

1°) - SUR LA FORME : Afin de mieux éclairer et justifier les orientations du Plan, le Conseil Economique et Social suggère qu'il soit appuyé d'un rapport d'exécution du Plan 1976-1980 ainsi que d'un document de synthèse sur l'évolution Economique en 1981 et les perspectives de 1982.

Le Conseil Economique et Social suggère que la rédaction du Plan soit plus concise pour en faciliter la compréhension et l'application.

2°) - SUR LE FOND : D'une manière générale, le volume des investissements publics prévu par le planificateur à savoir 1.800 milliards de F.CFA devrait être revu en baisse, en raison des retards enregistrés en 1981 et 1982 ainsi que des difficultés à mobiliser les ressources extérieures nécessaires pour assurer le financement de ces investissements.

En ce qui concerne le taux annuel de croissance de 6 % en volume retenu par le planificateur, le Conseil Economique et Social pense qu'il devrait être revu en baisse en raison de la situation économique difficile.

Le Conseil Economique et Social pense cependant que le ralentissement de l'activité économique enregistré en 1981 et 1982 sera partiellement rattrapé de 1983 à 1985, grâce à une amélioration possible des cours de nos grands produits d'exportation ainsi qu'aux perspectives de production pétrolière sans pour autant permettre la réalisation d'un taux moyen de croissance en volume de 6 % sur la quinquennie 1981-1985

Au sujet de l'immigration, le Conseil Economique et Social relève les effets bénéfiques de ce phénomène pour l'Economie nationale. Cependant, il croit devoir attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité de mettre en place une politique cohérente d'immigration pour en assurer le contrôle

S'agissant de la politique de coopération régionale, le Conseil Economique et Social se félicite du fait que notre pays ait adhéré à la CEAO et à la CEDEAO. Toutefois, pour permettre à notre industrie de bénéficier des avantages offerts par ces marchés notamment ceux de la CEDEAO, il demande l'accélération de l'ivoirisation des capitaux et suggère une renégociation des règles d'éligibilité des produits sur ces marchés dans le sens d'un assouplissement.

#### AU PLAN DE L'ANALYSE SECTORIELLE

Au sujet de l'agriculture, le Conseil Economique et Social souligne les points suivants :

Se félicite de l'option visant l'autosuffisance alimentaire. Pour cela, la recherche scientifique devrait intensifier ses actions pour sélectionner des semences de haut rendement et résoudre le problème de la transformation et de la conservation des vivriers autres que le riz pour faciliter leur commercialisation.

Insiste sur le fait que la commercialisation des vivriers en général, devrait être maîtrisée grâce à des structures adéquates avant le lancement et la diffusion des cultures en milieu rural.

La modernisation de l'agriculture au moyen notamment de la mécanisation devrait être favorisée par une exonération des droits et taxes frappant le matériel agricole importé.

A moyen terme, l'exploitation et la mise en valeur rationnelle des terres nécessitent la création d'un service national des sols qui étudierait les caractéristiques des sols et les possibilités de culture sur ceux-ci. Un travail similaire a déjà été effectué dans les zones A.V.B.

Pour résoudre dans des conditions harmonieuses le problème des terres disponibles, une Commission ad hoc comprenant des Représentants de l'Assemblée Nationale, du Conseil Economique et Social, des Ministères techniques, devrait se pencher sur la question et faire des propositions pour l'élaboration d'un code domanial.

L'insertion des jeunes en milieu rural devrait être favorisée par un aménagement du calendrier des vacances scolaires pour les faire coïncider avec les périodes d'intense activité agricole permettant ainsi d'associer les jeunes scolarisés aux travaux champêtres.

Pour aboutir à une efficacité accrue, les actions des différents Ministères techniques en matière agricole et domaniale devraient être coordonnées ; une symbiose parfaite devrait exister entre l'élevage et l'agriculture.

Au sujet de l'Education et de la Formation et face à la crise du système éducatif, le Conseil Economique et Social considère comme tâche prioritaire la réactualisation de la loi sur la réforme en vue de l'adapter aux objectifs de développement.

Le Conseil Economique et Social suggère une large diffusion du texte de la loi sur la réforme et son réexamen par une grande Commission regroupant toutes les couches socio-Economiques de la Nation.

S'agissant du Sport et des loisirs, le Conseil Economique et Social précise qu'il est urgent pour le pays de se doter d'une politique cohérente et hardie en mettant en place toutes les infrastructures nécessaires. La Côte d'Ivoire pourra ainsi accomplir sa mission pour l'épanouissement complet de ses jeunes et occuper la place qui lui revient dans le concert des grandes Nations Africaines.

En matière d'information, il importe de mieux régler, d'organiser et de promouvoir le Cinéma en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, l'Etat devrait mettre en place une politique douanière favorisant les industries graphiques nationales.

Au sujet de la Santé, le Conseil Economique et Social souligne la nécessité d'une administration compétente, efficace et autonome pour gérer les formations sanitaires. Il faudrait par ailleurs envisager progressivement une contribution financière des citoyens aux frais médicaux afin de soulager les Finances de l'Etat.

Enfin, l'Etat devrait réglementer la médecine privée pour en faire notamment un complément indispensable de la médecine publique.

En matière de recherche scientifique, le Conseil Economique et Social estime nécessaire la prise en compte de la situation du Parc National de Taï considéré comme patrimoine mondial et soumis à une exploitation forestière intense.

Au sujet de l'industrie, le Conseil Economique et Social émet le voeu que sa production soit protégée notamment contre les pratiques de dumping. Des avantages fiscaux et tarifaires devraient être accordés aux entreprises installées à l'intérieur du pays. Par ailleurs, la transformation de nos produits agricoles devrait constituer une option fondamentale du Plan et une politique précise d'approvisionnement de ces unités devrait être définie.

S'agissant des PME, le Conseil Economique et Social partage les préoccupations du planificateur et estime que leur promotion est un facteur de stabilité économique et politique.

Au sujet des transports et notamment des transports urbains, le Conseil Economique et Social préconise en faveur de la SOTRA, la redéfinition d'une politique tarifaire.

En ce qui concerne les investissements prévus pour la desserte aérienne intérieure, le Conseil Economique et Social pense qu'ils constituent un minimum.

Le Conseil Economique et Social souhaite qu'un accent particulier soit mis sur le rôle du Centre National des Bureaux de Frêt, sur la création de gares routières dans les grands centres, sur l'assistance aux transporteurs ainsi que sur la création des pistes rurales.

o

o

o

Le Plan 1981-1985 soumis à l'avis du Conseil Economique et Social a suscité beaucoup d'observations de la part de celui-ci.

- Ce Plan accuse un retard de deux ans ;
- Certaines tensions sociales récentes, ont amené le Parti à redéfinir de nouvelles priorités ;
- Le Plan intervient sur fond de crise, certes perçu par le planificateur, mais l'ampleur de cette crise dépasse les prévisions ;
- Plusieurs hypothèses de base se trouvent remises en cause notamment : le volume de la production pétrolière et sa rémunération, les productions agricoles et industrielles seront moins importantes la hausse des taux d'intérêt et la persistance du chômage influenceront davantage les performances de l'Economie.

Dans ces conditions le Conseil Economique et Social préconise l'élaboration d'un Plan intérimaire couvrant la période 1983-1985 et tenant compte des nouvelles données de l'environnement économique et politique nationale et internationale ainsi que des réflexions susvisées.

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

SOUS CES RESERVES,

EMET un avis favorable à l'adoption du Projet de Plan quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1981-1985.

-----

